

## **COMMUNE DE THUMERIES**

## AVIS DE MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

En application des dispositions de l'arrêté de Monsieur le Président du SIDEN-SIAN en date du 27 Octobre 2021, le zonage d'assainissement des eaux usées de la Commune de THUMERIES, adhérente au SIDEN-SIAN, sera soumis à l'enquête publique du Lundi 13 décembre 2021 à 09h00 au Vendredi 14 janvier 2022 à 17h00 inclus. Monsieur Hubert DENUDT assumera les fonctions de Commissaire Enquêteur.

## Pendant le délai susvisé :

Un dossier sera déposé à la Mairie de THUMERIES, siège de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations ou propositions sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à Monsieur le Commissaire Enquêteur, Mairie de THUMERIES, lequel les annexera au registre.

La mise en œuvre des mesures barrières font l'objet d'un protocole détaillé d'accueil du public en Mairie (réception du Commissaire Enquêteur et consultation du dossier).

Le dossier est également consultable sur le site <u>www.noreade.fr</u> via le lien : <u>https://agenceenligne.noreade.fr/enquete-publique</u>

## Chemin d'accès:

Assainissement/Collecte et traitement des eaux usées/Consulter les enquêtes publiques

Les observations ou propositions pourront être soit :

- Consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en Mairie de THUMERIES
- Adressées, par écrit à Monsieur le Commissaire enquêteur, à la Mairie de THUMERIES, lequel les annexera au registre d'enquête
- Envoyées sur l'adresse mail suivante : <u>epzonage.thumeries@noreade.fr</u>

Ces observations ou propositions seront également consultables sur le site internet.

Le Commissaire enquêteur recevra à la Mairie de THUMERIES les jours et heures suivants :

Lundi 13 décembre 2021 de 09H00 à 12H00 Samedi 8 janvier 2022 de 09H00 à 12H00 Vendredi 14 janvier 2022 de 14H00 à 17H00

afin de recevoir les observations ou propositions, écrites ou orales, du public ou encore pour répondre à d'éventuelles demandes d'informations.

Compte tenu du contexte sanitaire, le port du masque et le respect des gestes barrières seront exigés sur le lieu de permanence et de consultation du dossier. Il est également conseillé de se munir d'un stylo pour porter les observations ou propositions sur le registre d'enquête.

Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront consultables pendant un an en version papier à la Mairie de THUMERIES et en version informatisée sur le site internet de Noréade (avec le dossier d'enquête publique).